



TEXTE n° 108
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SEIZIÈME LÉGISLATURE

4 mai 2023

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

réaffirmant la nécessité d'une solution à deux États et condamnant l'institutionnalisation par l'État d'Israël d'un régime d'apartheid consécutif à sa politique coloniale

L'Assemblée nationale n'a pas adopté la proposition de résolution.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 4 mai 2023.

La Présidente,

Signé : YAËL BRAUN-PIVET

Voir le numéro : 1082.
